



A.S.C. LES RIVES DU TRAVO

C/O Hugues PEUCHOT

PUNTA - 20240 SOLARO

Tél. : 06 21 39 15 08

Courriel : cnf2b@hotmail.fr

Site Web : <http://club.sportsregions.fr/cnf2b/>

SIRET : 477 574 404 00018

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 15 MAI 2009

COMPTE RENDU

Présents 20 (annexe 1) :

ALTIBELLI Françoise
BEDOUT Danièle (*Secrétaire*)
BONIN Patrick
BOUILLENNE Jean-Pierre
CAGNOLI Nicole (*Trésorière adjointe*)
CHAUVREAU Muriel
DUPIN Sylvie
DUVILLARD Christelle (*Trésorière*)
GIANI Eric
GOMEZ Marie-Claude

LURET GUIDINI Pascal
MANSOT Laetitia
MILANI Mireille
MURACCIOLI Claude
PEUCHOT Hugues (*Président*)
PEUCHOT Michèle
PLA André (*Secrétaire adjoint*)
ROY Daniel
THOUZEAU Martine
VALLES Joseph

Représentés 18 (annexe 2) :

ACCARDO Francis
ALAIN Nelly
CLEMENT Michelle
CONSTANT Claudine
DELPORTE Anne-Marie
DE PERETTI Patricia
DUMOUCHEL
FOUGEROUX Monique
FRIMIGACCI Antoinette

GAUTHIER Béatrice
HALUPKA Delphine
HERAUD Stéphanie
JARJANETTE Virginie
LANTERI THIERCELIN Sandrine
LECCIA Marie-Claude
PERALDI Pauline
PROFIZI Jean-Noël
SIMON Hélène

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ASC LES RIVES DU TRAVO s'est tenue sous la présidence de Mr PEUCHOT Hugues président de l'association.

La feuille de présence a été émargée par les personnes présentes.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer conformément à l'article 12 des statuts.

Le Président ouvre la séance à 19H45 et rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Modification des articles 1, 3, 8, 9, 11 et 12 des statuts.

Les membres ont reçu en même temps que la convocation à cette assemblée, le texte actuel ainsi que le projet de nouveau texte des articles 1, 3, 8, 9, 11 et 12 des statuts de l'association (annexe 3).

Après lecture, le Président soumet aux voix la modification des statuts :

1ere résolution :

La proposition de modification de l'article 1 relatif à la dénomination a été présentée aux adhérents de l'association. La décision de la nouvelle dénomination « **Cercle des Nageurs du Fiumorbu** » est soumise à l'approbation de l'assemblée. Elle obtient 17 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention.

La résolution est adoptée.

2eme résolution :

La proposition de modification de l'article 3 relatif au siège social a été présentée aux adhérents de l'association.

La modification de l'article 3 a été adoptée à l'unanimité. Le siège social est transféré à **Prunelli di Fiumorbu**.

3eme résolution :

La proposition de modification de l'article 8 relatif aux ressources a été présentée aux adhérents de l'association.

La modification de l'article 8 a été adoptée à l'unanimité.

4eme résolution :

La proposition de modification de l'article 9 relatif au conseil d'administration a été présentée aux adhérents de l'association.

La modification de l'article 9 a été adoptée à l'unanimité.

5eme résolution :

La proposition de modification de l'article 11 relatif à l'assemblée générale ordinaire a été présentée aux adhérents de l'association.

La modification de l'article 11 a été adoptée à l'unanimité.

6eme résolution :

La proposition de modification de l'article 12 relatif à l'assemblée générale extraordinaire a été présentée aux adhérents de l'association.

La modification de l'article 12 a été adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21H00.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé conformément à la loi.

Hugues PEUCHOT

Président

**Danièle BEDOUT**

Secrétaire

**Christelle DUVILLARD**

Trésorière

